

Localtis.info, 20 juillet 2016

Une proposition de loi pour durcir la lutte contre les marchands de sommeil

Habitat indigne Publié le mercredi 20 juillet 2016

Pour "renforcer la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne", Evelyne Yonnet-Salvator suggère de saisir le patrimoine des marchands de sommeil et d'en reverser le produit à un fonds d'intervention contre l'habitat indigne. La sénatrice de Seine-Saint-Denis souhaite également permettre aux associations de se porter partie civile contre ces "grands délinquants" et monter à 375.000 euros les amendes pour délit de "représailles" sur les locataires. Elle propose enfin d'instituer un sous-préfet dédié à la lutte contre l'habitat insalubre, y compris dans les départements ruraux où l'habitat insalubre est davantage le fait de propriétaires plus impécunieux que malveillants.

"On va taper au porte-monnaie !", Evelyne Yonnet-Salvator, sénatrice (PS) de Seine-Saint-Denis, croit qu'il n'y a plus que ça qui peut marcher auprès des marchands de sommeil (*). Ces individus, qui relèvent selon elle de "la grande délinquance", profitent de la vulnérabilité de personnes souvent sans papiers pour leur louer, "dans le plus grand cynisme", jusqu'à 1.000 euros une pièce de 20 m² (500 euros les 10 m²) dans des copropriétés de logements mais aussi des garages, des caves, des plateaux industriels divisés en dizaines de lots dans les zones d'activités en friche, des pavillons dans des lotissements périurbains, des cabanes de jardin... ils commenceraient même à s'attaquer aux fermes.

En déposant lundi 4 juillet la proposition de loi "renforçant la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne", elle a bien conscience de s'attaquer à la "grande délinquance sur la misère humaine". A entendre son cosignataire Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret et vice-président de la commission des lois, Evelyne Yonnet-Salvator est portée par un "devoir absolu de poursuivre l'œuvre". Une œuvre engagée par son époux Jacques Salvator, ancien maire d'Aubervilliers décédé en mars dernier, et celle de Claude Dilain, ancien maire de Clichy-sous-Bois et militant de la lutte contre les copropriétés dégradées, qu'elle a remplacé sur le banc de la Haute Assemblée après sa disparition un an auparavant.